

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2017

**PRESENTS** : MINVIELLE Maurice, BARRERE Stéphanie, CASTERAN Josiane, CABRESIN Vanessa, CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, DURANTON Romain, GOUA DE BAIX Véronique, LABORDE Jean-Louis, LACOSTE Danielle, MILLET René, PINTO Antonio, PUJO Delphine.

**EXCUSES** : BENAZETH Chantal, ROCHE Emmanuel

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LABORDE Jean-Louis

1) Approbation CR CM 12 décembre 2016 : à l'unanimité

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

- Achat parcelle ZE193 – Rue du Pré du Roy appartenant aux consorts THEAS-LABAN

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir d'affecter des crédits de dépenses imprévues inscrits dans le budget de la Commune

- Néant

Vu les articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales qui donne au Maire une partie des attributions de l'organe délibérant par délégation et conformément à la délibération du 31 mars 2014,

- Néant

### **2) Autorisation de dépenses 25% investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget primitif et afin de pouvoir payer certaines factures d'investissement (travaux de voirie, travaux à la salle Polyvalente, au logement de la mairie, achats de matériel) il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le paiement des travaux effectués en début d'année, dans la limite des 25% des dépenses votées l'année précédente soit  $141\,067 \text{ €} \times 25\% = 35\,266 \text{ €}$

- Chapitre 21 2 654 €

- Chapitre 231 32 612 €

Accord à l'unanimité

### **3) Coupe de bois 2017 - ONF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe est prévue en forêt communale, parcelle 1 d'une surface de 1.77 ha.

Cette parcelle est destinée à l'affouage. L'ONF procédera au martelage

Le tarif est fixé à 14.29 € hors frais le stère de bois soit 16 € TTC.

Accord à l'unanimité

### **4) Coupes de bois complémentaire**

a) Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la vente de bois 2016-2017, 6 lots sur 9 ont été vendus. Il reste donc 3 lots vu que 2 candidats se sont désistés au dernier moment. Tout acheteur intéressé peut se manifester.

b) Suite à la tempête récente, des arbres de la plantation de la rue du cami bielh sont tombés. 2 acquéreurs sont intéressés. L'Adjoint délégué à la commission Bois et Forêt fera le cubage. Le tarif sera de 16 € le m3. - Accord à l'unanimité

### **5) Achat parcelle THEAS-LABAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle ZE193 d'une contenance de 216 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts THEAS-LABAN est située sur la rue du Pré du Roy, devant les propriétés de BAUSSANT, BERNARD et CAUBIOS.

Cette parcelle qui est utilisée comme voirie, n'a jamais fait l'objet d'une régularisation lors de la vente il y a plusieurs années pour l'élargissement de la voie. Aucun acte n'a été passé.

Les consorts acceptent la cession pour l'euro symbolique.

A charge pour la commune de payer les frais d'acte, de bornage et autres frais qui pourraient se greffer.

Cette parcelle sera incorporée à la voirie communale après enquête publique et un acte administratif sera passé pour valider la cession. - Accord à l'unanimité.

## **6) Fusion des Communautés de Communes**

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle communauté se nomme : Communauté des Communes du Nord Est Béarn - CCNEB

Pour Barzun, Monsieur le Maire est délégué titulaire, René MILLET, délégué suppléant.

74 communes – 99 délégués - 1 président et 15 vice-présidents – 9 membres délégués de l'ex CCOG ont été élus au Bureau dont (Romain MORLANNE d'Aast, J.Paul LAGARRUE de Limendous et Maurice MINVIELLE de Barzun)

### *Composition de la Communauté de Communes Nord-Est-Béarn*

<u>Président</u>	Arthur FINZI
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Jean-Pierre BARRERE (Finances)
2 <sup>ème</sup> VP	Michel CHANTRE (service à la Personne, Habitat)
3 <sup>ème</sup> VP	Dino FORTE (ZAC, Entreprises)
4 <sup>ème</sup> VP	Didier LARRAZABAL (actions commerciales)
5 <sup>ème</sup> VP	Philippe CASTETS (Déchets, etc)
6 <sup>ème</sup> VP	Bernard BURON (Loisirs sans hébergement, aff. scolaires, espace jeunes)
7 <sup>ème</sup> VP	Alain TREPEU PLU, Urbanisme)
8 <sup>ème</sup> VP	Annick CARPENTIER-CHAMPROUX (Assainissement, eaux pluviales)
9 <sup>ème</sup> VP	Thierry CARRERE (Gemapi, PPRI, Plan climat, énergie)
10 <sup>ème</sup> VP	Bernard POUBLAN (Sport, culture, vie associative)
11 <sup>ème</sup> VP	Jean-Michel DESSERE (Marchés publics)
12 <sup>ème</sup> VP	Robert DEMONTE (Numérique)
13 <sup>ème</sup> VP	André MAGENDIE (RAM, petite enfance)
14 <sup>ème</sup> VP	Christian ROCHE (Tourisme)
15 <sup>ème</sup> VP	Martine LOUSTAU (Agriculture, viticulture)

### **Membres délégués du Bureau** (3 élus pour chaque communauté de commune)

Patrick BARBE  
Régine BERGERET  
Eliane CAPDEVIELLE  
Robert GAYE  
Alban LACAZE  
Jean-Paul LAGARRUE  
Lucien LARROZE  
Maurice MINVIELLE  
Romain MORLANNE

## **7) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS**

- Fourrière : Y aura-t-il une fourrière au sein de la CCNEB ou dans chaque commune ? rien n'est prévu à ce jour. Xavier CLAVERIE reste référent pour la commune avec Bernard CAZABAN
- PCS : Une présentation du document sera faite aux conseillers en séance plénière le 11/3 à 9h00
- Fleurissement : Une réunion de la commission a eu lieu le 4 janvier, l'espace situé devant de la mairie va être aménagé avec l'aide d'un spécialiste bénévole. Achats plantes en cours.
- Carte d'identité : A compter du 15 mars 2017, les demandes de carte d'identité devront être déposées dans une mairie équipée, comme pour les passeports. La plus proche d'ici est Soumoulou.
- CMJ : le 16 février : Carnaval au village  
le 23 mars : Grande lessive  
le 31 mars : le printemps des poètes à 20h30 à l'école
- Loto de l'APE : Il aura lieu le 25 mars
- Les fêtes se sont bien passées avec une mention particulière pour les organisateurs et la jeunesse.
- Le nouveau site internet de Barzun a eu 500 visites en janvier. Il est fonctionnel, bien suivi, Chacun peut s'inscrire à l'infolettre ou newsletter pour être informé. Une sorte de boîte à idées pourrait être mise en place. A réfléchir.
- Monsieur le Maire envisage la création d'un « auvent/préau » contre le mur de la cantine, côté salle polyvalente. Une réflexion est en cours pour créer un espace à ce niveau,

Fin de la séance à 22h45



Le Maire  
Maurice MINVIELLE